

Sujet : [INTERNET] observations

De : Eric Leveque <eric.leveque12@gmail.com>

Date : 09/04/2024 15:34

Pour : pref-modification-psmv-angouleme@charente.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Les éléments figurant dans les documents relatifs à l'ancien site ENGIE dans le cadre des "OAP localisées" (schémas p.62 et 63) ne précisent pas les implantations des bâtiments à construire. Ils n'indiquent que leur orientation.

Si nous ne pouvons que souscrire à la volonté affichée de favoriser vues et perspectives sur "les grands paysages" et si nous approuvons la création d'une bande de recul végétalisée rue de Bordeaux, nous nous étonnons du traitement envisagé rue Marcel Paul, où aucune bande de recul n'est prévue. Les bâtiments sont possiblement constructibles à ras de la rue.

Nous attirons votre attention sur 2 points.

1/ Si comme envisagé des véhicules doivent sortir de l'ancienne emprise ENGIE au niveau du bas de la rue Ulysse Gayon, des bâtiments construits trop proches de la chaussée gêneront la vision et créeront une situation dangereuse à un endroit où le flot de circulation est très dense.

2/ Selon les schémas présentés, ces bâtiments pourraient être érigés selon une orientation schématiquement SO-NE au ras de la chaussée et potentiellement d'une hauteur importante. Ils entraîneraient alors de fait une notable perte d'ensoleillement pour les immeubles situés côté pair de la rue Marcel Paul.

Il s'agirait là, nous concernant, d'un trouble anormal de voisinage.

En conséquence, dans l'hypothèse où la hauteur et/ou l'implantation des immeubles conduiraient à cette situation nous ne manquerions pas de faire valoir nos droits en employant toute voie de recours nécessaire.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte ces observations.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

M. et Mme LEVEQUE 12 rue Marcel Paul Angoulême



Sans virus. www.avast.com